

ANNEXE 8

ENQUETE PUBLIQUE du 19 juin au 10 juillet 2023 Projet de révision allégée du PLU de Sarrant

Procès Verbal de synthèse des observations écrites et orales recueillies au cours de l'enquête publique

Rappel : au titre de l'article R 123-18 du code de l'environnement, le responsable du projet, plan ou programme est invité à produire ses observations dans un délai de 15 jours.

Synthèse des observations du public, avec demande d'un avis sur les suivantes :

1/ Observation-OC1 de M. Hervé Lefebvre, Président du SCoT de Gascogne :

- Dans le cadre de la possibilité de consommer 44 ha pour les 35 communes de niveau 5 de la CCBL et dans l'attente d'une répartition de cette surface au sein des 35 communes, un plafond de consommation d'ENAF de plus de 0,8 ha par commune à l'échéance de 2040 pourrait engendrer une incompatibilité avec le SCoT.
- Trame verte et bleue : Quel impact le projet peut-il avoir sur le corridor passant à proximité. Peut-il être source d'incompatibilité avec le SCoT.
- Le dossier n'apporte pas d'éléments sur l'estimation de création d'emplois envisagée par ce projet et sur le partage de répartition de l'emploi au niveau intercommunal
- Habitat : Le projet pourrait également s'inscrire dans la diversification des modes d'habitat (DOO P3.1.3 à P3.1.9)

2/ Observation -OE1 de M. Baubeste Hubert :

- Sur le chemin de desserte du site, il souhaite l'installation de ralentisseurs pour limiter la vitesse
- Un revêtement goudron serait souhaitable pour limiter la poussière

Remarques du commissaire enquêteur, avec demande d'un avis sur les suivantes :

- CE1) A quelle surface peut-on réduire la consommation d'espace pour le projet des 5 constructions tout en gardant sa réalisation possible
- CE2) Le syndicat du SCoT cite le corridor TVB passant à proximité du projet. Quel impact le projet peut-il avoir également sur le bois, réservoir de biodiversité identifié au SCoT et concerné par l'implantation des 5 constructions

Procès-verbal notifié, le 12 juillet 2023 à M. Alain Berthet, maire de Sarrant

Le commissaire enquêteur,
René Seigneurie



Pour la Commune, le maire,
Alain Berthet

